

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021

**Fusionner pour économiser**, c'était le maître mot en 2015-2016 pour justifier les fusions intercommunales. Permettez-moi d'être sceptique au regard des chiffres annoncés lors des Conseils communautaires. Les fusions devaient entraîner une réduction des coûts. Il n'était pas dit dans le projet lesquels, combien et quand. Il fallait regrouper et vite. Je constate aujourd'hui qu'il faut dépenser et vite et pas qu'un peu avant de commencer à évaluer l'économie. Peu importe, le bateau est parti. Il est en haute mer. Quoiqu'il en coûte, il devra rejoindre un port.

Cette centralisation tous azimuts profitent essentiellement aux 2 bourgs-centres, centres névralgiques de tout un territoire, au détriment des territoires plus ruraux qui voient leur évolution et leur dynamisme freiné avec les conséquences financières et sociales qui vont avec.

Alors, se pose la question des subventions, de la redistribution des richesses et de la mobilité.

Je termine en évoquant les transferts de compétences qui sont dans les tuyaux :

**Ecole** : j'entends bien la petite musique qui revient souvent qu'au nom de l'égalité les écoles de Bandiat-Tardoire devraient être transférées sous compétence de l'EPCI. Je rappelle que dans notre devise républicaine il y a aussi liberté et fraternité.

**Assainissement collectif en 2026** : Il faudra que l'EPCI se donne les moyens financiers, humains et matériels. Une gestion en sous-traitance coûte beaucoup plus cher qu'une gestion en régie communale.

**Crèche d'intérêt communautaire** : je suis un de ces grognards qui a fait les campagnes de 2003-2004 et qui va laisser sa place naturellement à la jeune garde montante. Alors, je vous livre quelques informations car il ne faut pas oublier d'où l'on vient :

PRANZAC le 26 mai 2003. Ce soir-là, contre toute attente, L.R. rejetait le montant évalué par la commission ad hoc pour le transfert de charge soit 110 045 €.

L.R. dédaignant les procédures en vigueur présenta une proposition à 39 616 € somme qui représente les seuls enfants domiciliés à La Rochefoucauld.

COULGENS le 22 mars 2004, il y a eu une seconde tentative pour trouver un consensus. La C.D.C. prendrait à sa charge de diverses façons en gros 40 000 €, L.R. le solde soit 67 000 €. Cette fois encore L.R. rejeta la proposition.

Les chiffres et les propos entendus lors de la dernière CLECT m'interpellent donc ! Je rappelle que La Rochefoucauld a conservé sa dotation de compensation de 2000. Qu'il est difficile aussi de comparer, d'évaluer et donc de transférer la charge d'un bâtiment obsolète vers un bâtiment neuf et fonctionnel.

Les bases de réflexion seront donc difficiles à arrêter. Je me suis posé aussi la question : « et si La Rochefoucauld avait décidé de fermer sa crèche désuète ? Qu'aurait fait la CDC ? C'est un autre débat !

Les 2 derniers transferts de compétences chez Bandiat-Tardoire ont été effectués à la hussarde.

Pour la piscine juste avant la fusion.

Pour le SIVOS Marillac-Yvrac juste avant les élections communales.  
Par curiosité, j'aimerais bien connaître l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour la CDC de ces transferts.

L'intérêt de l'un n'est pas obligatoirement l'intérêt de l'autre.

Je suis donc inquiet :

Est-ce qu'une CDC envieuse ne pourrait pas devenir demain la Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf ?

Est-ce que les contribuables ne seront pas mis à contribution pour couvrir ces dépenses ? L'augmentation du taux EPCI (+12,50%) et l'apparition de la taxe GEMAPI, ne sont pas passées inaperçues, cette année.

Est-ce que le budget des communes adhérentes ne sera pas mis dé facto à contribution pour équilibrer des opérations ou des budgets communautaires ?

L'augmentation constante de l'effectif et la masse d'argent brassée me poussent à m'interroger et seule ma confiance en Max-André et son équipe tempère mon inquiétude.